

L'ÉCLATEMENT DE L'ESPACE ANTIRACISTE : INSTRUMENTALISATION ET ETHNICISATION D'UN COMBAT POLITIQUE*

Manuel BOUCHER, sociologue, directeur du Laboratoire d'études et de recherche sociales (LERS) de l'Institut du développement social (IDS) de Haute-Normandie, membre du Centre d'analyse et d'interventions sociologiques (CADIS-EHESS).

Directeur de l'ouvrage *Discriminations et ethnicisation. Combattre le racisme en Europe*, paru aux éditions de l'Aube en 2006.

Texte communiqué à partir de la rencontre-débat du 30 mai 2006, organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.

La lutte contre le racisme : un objet d'actualité

Depuis plusieurs années et plus particulièrement ces derniers mois, notamment suite aux émeutes ayant eu lieu en novembre 2005 dans plusieurs quartiers défavorisés de près de 300 villes de France [Mucchielli, Le Goaziou, 2006], la lutte contre le racisme, les discriminations et pour l'intégration est au centre des préoccupations politiques et médiatiques françaises.

On peut ainsi citer quelques événements récents qui sont directement ou indirectement liés à ces questions :

- la contestation puis le retrait de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 reconnaissant le « rôle positif de la présence française outre-mer » et enjoignant à l'Éducation nationale d'intégrer cet aspect positif dans ses programmes scolaires ;
- l'instauration puis la commémoration d'une journée nationale (10 mai) de la fin de l'esclavage dans un climat très polémique sur la nécessité d'établir aujourd'hui toute la vérité sur la colonisation et de reconstruire l'identité nationale française post-coloniale ;
- l'organisation en ordre dispersé de plusieurs manifestations antiracistes organisées suite à des meurtres racistes et/ou crapuleux¹. Ainsi, déjà le 7 novembre 2004, la manifestation « unitaire » contre tous les racismes avait été un échec pour cause de désaccords idéologiques des principales associations antiracistes (Mrap, LDH, LICRA, SOS Racisme) sur la participation

* Pour une large part, ce texte reprend les éléments d'un article déjà publié in M. Boucher (dir.), *Discriminations et ethnicisation. Combattre le racisme en Europe*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2006.

1. Un jeune homme, Ilan Halimi, choisi parce qu'il appartenait à la « communauté juive » et donc considéré comme potentiellement riche, fut attiré par une rabatteuse appartenant à une bande criminelle, séquestré puis torturé par ses geôliers au point qu'il mourut de mauvais traitements avant que la rançon demandée en échange de sa libération ne fût remise ; Chaïb Zehaf a été abattu le 4 mars 2006 à la sortie d'un bar à Oullins par un déséquilibré fasciné par les armes à feu et les thèses de l'extrême droite. Suite à ces crimes, des manifestations ont été organisées mais ont suscité des polémiques et des différences de point de vue importantes entre les mouvements antiracistes.

au défilé de mouvements politico-religieux radicaux, notamment l'Union des organisations Islamiques de France (UOIF) proche des Frères musulmans² ;

- l'organisation le 29 avril 2006 des États généraux des populations noires en France par le Conseil représentatif des associations noires (CRAN) et le Cercle d'action pour la promotion de la diversité (CAPDIV), soutenue par le Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations (FASILD) ;
- l'installation puis la médiatisation de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et d'un programme gouvernemental pour la diversité et l'« égalité des chances ».

Cependant, ce déferlement politico-médiatique rend de plus en plus complexe la compréhension des significations de la lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations. En effet, comment saisir le sens politique des multiples innovations et déclarations d'intentions théoriquement destinées à mieux combattre le racisme et les phénomènes discriminatoires ?

Pour répondre à cette vaste question, nous proposons une analyse des enjeux politiques de l'antiracisme contemporain en décrivant, d'une part, les usages et les interprétations des termes polysémiques dernièrement les plus utilisés (l'intégration et la laïcité) et, d'autre part, l'articulation de ces notions avec les logiques, parfois productrices d'effets pervers, des principaux acteurs affirmant lutter contre le racisme et les discriminations ethniques.

Les interprétations divergentes de l'intégration

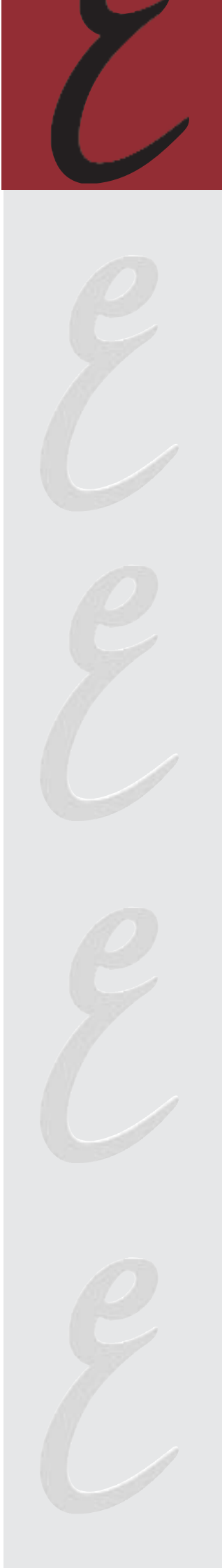
La notion d'intégration est un terme fourre-tout différemment apprécié en fonction de la situation sociale, culturelle, politique et historique de ceux qui l'emploient ou la commentent.

- **Du côté des élus et des représentants des pouvoirs publics**, l'intégration est généralement plébiscitée.

En effet, ces acteurs considèrent ce processus comme vertueux et le confondent souvent avec une injonction d'assimilation des populations migrantes dans une République abstraite, une et indivisible.

Or, d'une part, ces mêmes dirigeants, représentants de la « nomenclature sociale » selon Jacques Donzelot (2003), sont les premiers acteurs de la décentralisation qui, au-delà de l'effet annoncé – plus de proximité des représentants politiques avec le « peuple » – dans la pratique, engendre aussi plus de contrôle social, notamment des plus pauvres mais aussi des intervenants sociaux (travailleurs sociaux, médiateurs, acteurs associatifs, etc.) qui agissent auprès d'eux [Boucher, 2003].

2. Le mouvement des Frères musulmans est une organisation fondamentaliste fondée en 1928 en Egypte par un jeune instituteur du nom d'Hassan al-Bana. Elle est basée sur cinq commandements : « Dieu est notre but ; le Prophète est notre modèle ; le Coran est notre loi ; le jihad est notre vie ; le martyr est notre vœu. »



D'autre part, l'appel à l'intégration et à la citoyenneté républicaine, notamment par une « mobilisation positive » envers les territoires défavorisés plus généralement nommés quartiers sensibles ou difficiles (appellation montrant la prise en compte de ces espaces urbains essentiellement sous l'angle sécuritaire lié aux questions de délinquance et d'ordre social plutôt que sous l'angle social associé au traitement des inégalités) ne peut *in fine* cacher une réalité sociologique criante : la multiplication des inégalités selon François Dubet [2000] mais aussi l'augmentation de la ségrégation urbaine et la constitution progressive de « ghettos » socio-ethniques, récemment illustrée par les travaux d'Eric Maurin [2004], mettant profondément en cause les tentatives politico-administratives et médiatiques de réparation des écarts entre « l'égalité formelle et l'égalité réelle » [Boucher, 2001].

● **Du côté des migrants, de leurs descendants mais aussi des intellectuels et militants qui agissent pour la défense de leurs droits et leur reconnaissance sociale et culturelle**, le concept d'intégration est en revanche de plus en plus fréquemment rejeté.

En effet, ce terme est depuis des années politiquement instrumentalisé : dans un contexte de passage d'une immigration de travail à une immigration de peuplement opérée au début des années 1970 et aujourd'hui considérée par le gouvernement de Villepin comme une « immigration subie³ », l'intégration visait prioritairement les premières générations de migrants qui ne devaient plus seulement s'insérer dans la société française de production industrielle mais s'intégrer (regroupement familial, apprentissage de la langue française et des normes de vie individualistes, etc.) dans une société devenue multiculturelle et postindustrielle.

Or, alors que l'immigration de peuplement a aujourd'hui engendré plusieurs générations de descendants de migrants assimilés culturellement, le mot intégration est toujours utilisé par une multitude d'acteurs sociaux (élus, médias, travailleurs sociaux, enseignants, policiers, etc.) pour décrire des inégalités sociales vécues par les personnes d'origine étrangère qui se sentent pourtant totalement françaises.

Ainsi, si le terme intégration est si décrié par les individus et les groupes politiquement visés par ce concept, c'est que, d'une part, son usage renvoie surtout à une responsabilité individuelle des personnes visiblement d'origine extraeuropéenne face à leurs difficultés d'intégration sociale, ce qui renforce leur sentiment d'être stigmatisées et ethniquement discriminées en étant sans cesse associées à leur altérité liée à leur expérience familiale migratoire quelquefois très ancienne. D'autre part, le concept d'intégration est également confondu avec la notion d'assimilation perçue très négativement car elle ne reconnaît pas l'expérience sociale et identitaire plurielle des personnes.

3. Le 13 mai 2006, à l'appel du collectif « Uni(e)s contre une immigration jetable », une mobilisation nationale est organisée à Paris pour protester contre la réforme – proposée par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy – de la loi sur l'immigration modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Ce qui est contesté par les manifestants, c'est le durcissement de la législation en matière d'immigration au prétexte qu'il serait nécessaire de passer d'une « immigration subie » à une « immigration choisie ».

Ainsi, dans une dynamique propre à l'Union européenne [Bolzman, Boucher, 2006], le renforcement des conditions d'intégration de la loi relative à l'immigration et à l'intégration présentée par Nicolas Sarkozy en 2006 sonne comme une injonction d'assimilation. Ce texte pose notamment l'obligation de suivre une formation civique et, si nécessaire, linguistique pour obtenir un titre de séjour temporaire ou son renouvellement, mais aussi l'exigence de satisfaire aux conditions d'intégration fondée sur le respect des principes républicains pour acquérir une carte de résident (d'une durée de dix ans)⁴ : l'« intégration » devient une condition nécessaire à une installation durable en France.

Dans ces conditions, pour les descendants de migrants et les primo-arrivants, l'intégration représente dès lors un processus de désobjectivation mutilant la construction de l'estime de soi.

Le principe de laïcité remis en question : les conflits d'usage de la laïcité

Le deuxième terme très largement abordé ces derniers temps est celui de la laïcité qui, contrairement à ce que l'on pouvait croire avant la médiatisation et la politisation des cas problématiques de port du voile islamique dans l'enceinte scolaire, est une notion qui garde toute sa conflictualité. L'interprétation de la notion de laïcité, qui est actuellement encore la cause de nombreux débats intellectuels et politiques houleux, rappelle que la laïcité ne fait toujours pas consensus. Cette notion reste aussi largement incompréhensible aux niveaux européen et mondial.

Le terme de laïcité désigne l'aboutissement d'un processus de laïcisation : l'État est affranchi de l'Église, et l'Église de l'État. En pratique, la laïcité constitue un ensemble de droits et de devoirs s'appliquant aux cultes, aux personnes et à l'État – ce dernier se caractérisant par le respect de la diversité des opinions et des confessions, et par la garantie de la liberté de conscience ou de culte. Bien qu'il y ait neutralité, les relations entre l'État et les cultes ne sont pas inexistantes, car l'État offre un cadre légal permettant l'expression de ces derniers, même minoritaires, dans les limites du respect de l'ordre public.

En France, l'institutionnalisation de la laïcité s'est opérée dans la douleur au début du xx^e siècle (loi du 9 décembre 1905 de séparation de l'Église et de l'État). C'est uniquement suite à des combats quelquefois extrêmement durs entre les forces religieuses conservatrices catholiques et les républicains « anti-cléricaux » que la séparation effective des Églises et de l'État, notamment dans le cadre scolaire, a pu s'opérer dans un contexte de sécularisation de la société française [Lalouette, 2004].

Cependant, ce *modus vivendi* établi entre les forces religieuses présentes sur le sol national en 1905 (les catholiques, les protestants, les orthodoxes et les juifs) et qui semblait, durant tout le xx^e siècle, confirmer la perte d'influence dans la vie de la cité des acteurs religieux au profit d'acteurs politiques laïques (marxistes, socialistes, gaullistes, humanistes, etc.) n'était en fait qu'une façade

4. Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration.

qui a très rapidement éclaté politiquement et médiatiquement au contact des revendications politico-religieuses d'acteurs islamiques incarnant désormais la seconde religion de France.

En fait, dans une situation mondiale de peur de l'islam, amalgamé très souvent au terrorisme (attentats du 11 septembre aux États-Unis, puis à Madrid et à Londres), à l'archaïsme, au machisme et à la violence faite aux femmes, mais aussi dans un contexte de fin de la guerre froide, de mondialisation économique, de décomposition de l'État-providence et de déstructuration de la classe ouvrière, les revendications légitimes des musulmans de ne pas être écartés du pacte laïque, au-delà des quelques réactions racistes qu'elles génèrent, apparaissent surtout comme un signal fort que la société française – officiellement organisée à partir de principes politiques, éthiques et philosophiques républicains : liberté, égalité, fraternité – est réellement en crise d'identité.

Ainsi, face à la désinstitutionnalisation, à la dépolitisation et à la fragmentation culturelle de la société française, la défense parfois hystérique de la laïcité apparaît pour ses défenseurs comme le dernier rempart républicain, voire républicaniste, contre les forces obscurantistes venant remplir le vide politique laissé par la décomposition de la société industrielle autrefois fondée sur un rapport de force entre les mouvements politiques de gauche progressistes incarnant les classes populaires et les mouvements conservateurs de droite incarnant les classes dirigeantes.

Dans les quartiers populaires, on assiste en effet, notamment depuis le développement de la politique de la Ville et le processus de décentralisation, à l'affaiblissement, voire à la disparition progressive, d'associations laïques militantes, à l'institutionnalisation d'associations d'insertion et de médiation sociale instrumentalisées à des fins de paix sociale et à l'émergence d'associations confessionnelles et néo-communautaires⁵ se nourrissant de la ségrégation sociale et de l'ethnicisation des rapports sociaux [Boucher, 2004].

Ainsi, la querelle à propos de la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école a dépassé les courants politiques traditionnels (droite/gauche) et mis en scène des intellectuels, des responsables politiques et des militants associatifs proclamant tous la bonne interprétation de la laïcité :

- les uns accusant les « pro-voile » de s'associer avec les néolibéraux représentés par Sarkozy et les leaders religieux et communautaristes pour pacifier des rapports sociaux inégalitaires ;
- les autres reprochant aux « anti-voile », sous prétexte de défendre la République, de voter une loi raciste, exclusionnaire et liberticide.

5. Il s'agit d'un mode d'auto-organisation d'un groupe social et culturel dans une perspective ethnocentrique.

Des logiques antiracistes confuses

Dans ce contexte de grande confusion vis-à-vis de principes républicains érigés en valeurs de cohésion sociale nationale (intégration/laïcité), alors que nous vivons les métamorphoses de la société française d'un point de vue endogène (décentralisation, multiculturalisme, etc.) et exogène (décomposition de l'État-nation, européanisation, mondialisation économique, etc.), nous assistons à une alliance paradoxale des promoteurs de morale libéraux-sécuritaires et néocommunitaires, notamment motivés par une logique de gestion des risques et des désordres sociaux, avec des défenseurs des libertés individuelles, fondamentalement méfiants vis-à-vis des forces étatiques pensées avant tout comme des promoteurs de violences et d'oppression plutôt que de régulation sociale.

Or, cette alliance contre nature n'affaiblit-elle pas définitivement la reconquête politique d'un projet égalitariste et de justice sociale ?

Le thème de la lutte indispensable contre le racisme et les discriminations pour vivre dans une démocratie pluraliste masque parfois des logiques politiques et économiques pouvant aller à l'encontre d'un projet politique antiraciste – et, actuellement, le combat contre le racisme est effectivement l'enjeu de luttes politiciennes, clientélistes et populistes.

- Des dirigeants de mouvements humanistes et antiracistes historiques prennent fait et cause dans le conflit israélo-palestinien et/ou dans les tensions opposant les gouvernements autoritaires du Moyen-Orient et du Maghreb aux États occidentaux. Ils importent ces lignes de conflit sur le sol national en proclamant que le seul combat juste est la lutte contre « l'islamophobie » au nom de la défense des populations arabo-musulmanes considérées comme les plus opprimées. Dans la pratique, ces acteurs intentent des procès en « islamophobie » à tous ceux qui, loin d'être des racistes d'extrême droite anti-musulmans, tirent la sonnette d'alarme, au nom de la liberté d'expression, de la laïcité et de l'émancipation des individus, devant l'avancée importante des fondamentalistes islamistes [Venner, 2005] qui assimilent volontairement l'athéisme ou le blasphème à une forme de racisme⁶.
- Parallèlement à cette dynamique, d'autres mouvements antiracistes traditionnellement plus focalisés sur la lutte contre l'antisémitisme, mais également des mouvements pro-israéliens d'extrême droite, affirment la nécessité absolue de juguler la « judéophobie » au nom de la défense des descendants

6. Cf. M. Boucher, « Quand le MRAP dérape : analyse d'une dérive », 8 février 2006, article mis en ligne sur le site www.prochoix.org. Ne prenant pas la mesure de l'offensive des mouvements islamistes en France et en Europe, opérant par amalgame : tous ceux qui dénoncent les attaques contre la laïcité de la part de ces groupes sont des « islamophobes », des responsables de la Ligue des droits de l'homme (Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, Henri Leclerc et Michel Tubiana, présidents d'honneur de la LDH) dénoncent dans le journal *Libération* du 16 mai l'appel « Un cri contre le racisme et contre l'intégrisme » (www.petition.com) lancé également dans *Libération* le 28 avril 2006 et initié par Caroline Fourest (essayiste et rédactrice en chef de *ProChoix*, Corinne Lepage (ancienne ministre et présidente de Cap 21, Pierre Cassen (Les Amis de Respublica). Par crainte « politiquement correcte » d'être taxés d'islamophobes, ces membres de la LDH abdiquent face aux attaques des obscurantistes soulignant qu'ils préfèrent « dialoguer plutôt que diaboliser l'islam politique ». Finalement, en réponse à l'article publié par les dirigeants de la LDH jugé injuste, méprisant et insultant sur le fond et la forme, des membres du comité central de la LDH publient un texte où ils défendent les pétitionnaires de « Un cri contre le racisme et l'intégrisme » appelant à un vaste front antiraciste contre l'extrême droite et les extrémismes religieux. Voir « La République d'abord », *Libération* du 30 mai 2005, p. 33.

des victimes de la Shoah niant dès lors, involontairement ou pas, l'existence d'autres types de racisme (comme l'islamophobie).

- Enfin, des mouvements politico-religieux proches des idéologies rigoristes, des « wahabbites » ou des Frères musulmans, des militants afro-centristes⁷ et tiers-mondistes extrémistes, instrumentalisent la lutte contre le racisme au profit de leur vision caricaturale du monde, divisé entre les fidèles à une « communauté » magnifiée et ses ennemis, c'est-à-dire entre les purs et les impurs.

Dans tous les cas, ces militants participent à la hiérarchisation des victimes et du combat antiraciste. Les arguments développés sont tous de la même manière développés à partir d'a priori et de condamnations morales ; ils empêchent de comprendre la complexité de processus de déshumanisation qui sont au fondement même du racisme classique biologique ou néo-culturel.

Par ailleurs, cette pseudo-lutte contre le racisme favorise le développement d'un autre « processus repoussoir » : le populisme [Taguieff, 2002]⁸. Devant la désindustrialisation, l'augmentation du sentiment d'insécurité sociale, civile et culturelle [Castel, 2003], les idées populistes sont mobilisées par une diversité d'acteurs se situant à différents niveaux politiques et sociologiques :

- à droite, des petits employés, des commerçants, des ouvriers et des personnes précaires sont tentés par des leaders national-populistes comme Jean-Marie Le Pen ou islamophobes comme Philippe de Villiers et, plus généralement, par un retour à l'autoritarisme (traitement sécuritaire des questions sociales, retour à l'État gendarme) ;
- à gauche, un ensemble de personnes, de mouvements et de partis participe au renouvellement du populisme agraire⁹ et du populisme anti-impérialiste, ou même à l'émergence d'un populisme altermondialiste (phénomène à ne pas confondre avec les mouvements et partis altermondialistes responsables) ;
- au sein de la population immigrée ou d'origine étrangère, des personnes déclassées et/ou acculturées, qui ne sont plus des ouvriers (perte de la conscience de classe) mais davantage des exclus, ont un fort sentiment de frustration (victimes des discriminations et de la stigmatisation) et sont séduites par une sorte de populisme islamiste ou néocommunautaire.

7. À Paris, une trentaine de jeunes gens « blacks » gantés se réclamant de la tribu KA (Kémites Atoniens) ont défilé les passants du « quartier juif » du Marais (rue des Rosiers), dimanche 28 mai en fin d'après-midi. Se présentant comme des « Noirs de la dialectique esclavagiste », ils disaient vouloir défier les « milices juives de la Ligue de défense juive et du Bétar ».

Voir « À Paris, la tribu KA vient provoquer les milices juives », *Libération* du 30 mai 2006, p. 14-15.

8. Pierre-André Taguieff caractérise le populisme par un « noyau dur » : l'appel démagogique au peuple faisant « appel à l'affectivo-imaginaire en l'homme plutôt qu'aux facultés intellectuelles de l'animal doué du logos ». L'un de ses aspects fondamentaux est « la mobilisation du "peuple" (foules, masses, publics, opinion) contre l'establishment politique et intellectuel ».

9. Ensemble de doctrines et de mouvements radicaux s'intéressant aux intérêts des paysans et des petits fermiers. Ce type de populisme, historiquement développé aux États-Unis et en Russie au XIX^e siècle, trouve sa source dans la modernisation économique.

L'instrumentalisation de la lutte contre les discriminations

Dans cet espace antiraciste éclaté, aux acteurs antiracistes militants se substituent, de plus en plus, des acteurs institutionnels représentant les pouvoirs publics d'État, les collectivités territoriales et l'Union européenne. À l'échelle européenne, l'article 13 du traité d'Amsterdam inaugure la mise en œuvre de dispositifs communautaires de lutte contre les discriminations¹⁰.

À l'échelle nationale, la mobilisation des pouvoirs publics s'appuie sur des initiatives concomitantes :

- le développement de lois plus adaptées (loi du 16 novembre 2001 aménageant la charge de la preuve en matière de discrimination) ;
- la mise en place de différents dispositifs : parrainage des jeunes dans les entreprises, redéploiement des Codac (commission départementale d'accès à la citoyenneté) et des Copec (commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté), sensibilisation et formation des acteurs publics et privés, expérimentations de « bonnes pratiques » validées au sein de programmes européens, actions de « discrimination positive » de certaines grandes écoles, etc. ;
- la création d'établissements spécialisés : le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild, qui a laissé place en 2006 à l'Acisé, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), le Haut Conseil à l'intégration (HCI), le Groupe d'études et de lutte contre les discriminations (Geld), la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), etc.

Toute cette dynamique politico-institutionnelle représente sans conteste une avancée majeure dans la lutte concrète contre les discriminations. Cependant, cette mobilisation nouvelle des autorités publiques produit également une forme de dépolitisation du combat antiraciste relevant davantage d'une posture pragmatique, « politiquement correcte » et d'affichage, plutôt que d'une réelle volonté politique de transformation sociale. Au-delà de la logique juridique pragmatique de mise en conformité avec les législations européenne et internationale des Nations unies, et au-delà des actions menées dans les secteurs associatif, politique, syndical et institutionnel, ces initiatives cachent une autre réalité : l'instrumentalisation, par les entrepreneurs néolibéraux associés à des acteurs publics, de la lutte contre le racisme et les discriminations. Cette démarche d'instrumentalisation relève de deux logiques principales.

- La première logique est stratégique ; elle est surtout motivée par les besoins de l'économie libérale, dans un espace concurrentiel où la diversité culturelle apparaît devoir être valorisée.

Dans la pratique, les critères du monde de l'entreprise, autrement dit le risque et le profit, sont intégrés dans des appels à la lutte contre les discriminations raciales. La diversité culturelle des entreprises est associée à des critères de

¹⁰. Cet article stipule que « le Conseil [de l'Europe] [...] peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ». Le Conseil de l'Europe a établi un programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination directe et indirecte (2001-2006).

compétitivité et valorisée par des dirigeants d'entreprise, des clubs de réflexion ou d'« action positive », des ministres d'État proches des milieux économiques et politiques libéraux. Dans cette logique, les valeurs de solidarité sont remplacées par des valeurs de réussite individuelle (travail, pugnacité, courage, risque, audace, entrepreneuriat, etc.), communautaire et religieuse (« tous les Noirs sont mes frères », respect des traditions culturelles et confessionnelles, valorisation de la réussite financière dans le pays d'origine à travers des actions charitables et humanitaires, etc.), mesurée par des signes extérieurs de richesse et de pouvoir.

Pourtant, la lutte contre le racisme devrait d'abord s'inscrire dans un projet de société humaniste et ne peut donc pas durablement être rattachée à une posture cynique, gestionnaire et économiquement pragmatique. Or, certains acteurs publics, notamment au sein du ministère de l'Éducation nationale, adhèrent cette posture : au lieu de chercher à transformer le système éducatif en profondeur pour permettre à chaque élève, en fonction de ses capacités, de ses motivations et de ses rêves, de construire un parcours scolaire de réussite et d'épanouissement personnel, le concept de mérite individuel (être bon élève) est considéré comme indispensable pour entrer dans le monde prisé des élites propre aux filières d'excellence, des grandes écoles et des entreprises où la compétition est érigée en valeur. Dans cette perspective, les actions de « discrimination positive » mises en œuvre dans certaines grandes écoles (Essec, Sciences-Po, etc.) et lycées parisiens prestigieux (Henri IV, Louis le Grand) en faveur de quelques élèves méritants originaires des « quartiers sensibles » viennent masquer la réalité d'un système éducatif toujours très inégalitaire pour la majorité des élèves issus des classes populaires et plus particulièrement pour les migrants ou leurs descendants : c'est la ségrégation ethnique à l'école qui crée de l'ethnicisation, et non le contraire¹¹. Pourtant, en cas d'échec, le tri scolaire opéré à l'entrée (respect et contournement de la carte scolaire) puis tout au long de la scolarité d'un élève laisse celui-ci et sa famille seuls face à leur « conscience malheureuse ».

En fait, la réussite scolaire est toujours largement associée, d'une part, à la possession de capitaux culturels, sociaux et économiques à l'entrée à l'école, et, d'autre part, au respect d'un « ordre scolaire » autoritaire. Le succès scolaire ne sanctionne donc pas le mérite unique des individus, c'est-à-dire « le résultat objectif d'une action, la performance et l'engagement de l'acteur dans cette action » [Dubet, 2006, p. 119] puisque celui-ci dépend également de la chance, des opportunités, des héritages et du respect des règles transmises et intériorisées dites et non dites. Dans le système scolaire, la réussite relève donc d'un « mythe méritocratique » de justice.

- La seconde logique est une logique de pacification sociale par la promotion de « figures d'exemplarité » chargées de neutraliser leurs pairs.

11. Des chercheurs en sciences sociales de Bordeaux ont montré que, dans cette académie, l'école accentue la ségrégation au point où l'on peut parler d'« apartheid scolaire » ou de « ghetto scolaire » : « 10 % des collèves concentrent 40 % des élèves issus de l'immigration, qu'ils soient ou non de nationalité française. Les trois quarts de ces élèves viennent de milieux défavorisés et la moitié ont un ou deux ans de retard. » Cf. G. Felouzis, F. Liot, J. Perrotton, *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Paris, éd. Seuil, 2005 ; G. Felouzis, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44-3, juillet-septembre 2003, p. 413-447.

Dans un contexte de paupérisation, de ségrégation sociale et ethnique des quartiers populaires, au nom d'une politique d'insertion et de lutte contre les discriminations, il s'agit en réalité de faire émerger des forces de l'ordre et des agents d'encadrement des « nouvelles classes dangereuses » [Rey, 1996] issus de ces mêmes milieux.

Dans la pratique, les pouvoirs publics annoncent le développement de forces de l'ordre issues des « minorités visibles »¹², recrutent massivement des médiateurs sociaux à partir de critères principalement ethniques (Noirs, Arabes) et territoriaux (habiter un quartier sensible) et reconnaissent des « promoteurs de morale » religieux et ethno-culturels.

Cependant, cette logique contient des « effets pervers », notamment des risques de « racisation » :

- seules les personnes noires ou arabes sont finalement légitimées à intervenir auprès de personnes de la même origine qu'elles ;
- tous les rapports de domination, d'inégalité et d'humiliation sont amalgamés à la production du racisme.

Le rôle des élites d'origine immigrée

En définitive, dans l'objectif de réaliser un projet de société libéral-sécuritaire incarné en France par Sarkozy, le combat antiraciste éclaté est largement instrumentalisé par ceux qui jugent utile de conjuguer une société flexibilisée, ethniquement divisée et culturellement étanche mais sécurisée par un nombre important de forces de l'ordre diversifiées et contrôlées par des croisés de la morale. Dès lors, dans cette entreprise, des acteurs des classes dominantes et dirigeantes s'associent avec des représentants des « minorités ethniques » ou religieuses.

Les théoriciens d'inspiration « marxienne », sans doute un peu trop rapidement déjugés par la plupart des analystes des relations interethniques, apportent un éclairage fondamental pour comprendre cette alliance. Dans les années 1970, ces analystes avaient en effet souligné que les critères de différenciation raciale et ethno-culturelle ne sont pas seulement utilisés par les classes dominantes mais aussi par une frange des groupes ethnifiés¹³, c'est-à-dire par « une petite bourgeoisie ethnique qui aspire à devenir bourgeoisie » [Bernier, Elbaz, Lavigne, 1978, p. 45]. Les détenteurs d'une autorité traditionnelle, charismatique ou rationnelle, notamment économique et politique, qu'ils soient issus des classes dominantes ou des groupes minoritaires, ont intérêt à maintenir des critères de différenciation ethniques et raciaux pour maintenir ou développer leur pouvoir. Dans le système capitaliste, le maintien de caractères ethno-culturels a donc une explication principale : la division de la classe exploitée pour préserver l'ordre établi garantissant les profits financiers ainsi que la reproduction du pouvoir détenu par une « élite » exploitant et aliénant la majorité.

12. Cf. A. Begag, *La République à ciel ouvert*, Rapport pour Monsieur le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Libertés locales, novembre 2004. Ce travail a été remis à Dominique de Villepin, le 14 décembre 2004.

13. Critiquant le colonialisme, des africanistes révèlent que l'« ethnification » est une forme de domination et de dépolitisation. Le processus d'ethnification favorise la construction de catégories et de frontières exogènes et/ou endogènes. Cf. J.-L. Amselle, E. M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie. ethnies, tribalisme et état en Afrique*, Paris, éd. La Découverte/Poche, 1999.

Ainsi, « les critères de justification du statut des minorités » (la culture, les coutumes, la couleur de peau...) sont utilisés idéologiquement car ils sont des prétextes pour maintenir un système d'exploitation et d'aliénation. En France, on comprend mieux alors l'ambivalence de certaines élites issues de l'immigration : « La bourgeoisie minoritaire en tire aussi des avantages : en effet, ce n'est que si elle transforme la majorité (y compris le prolétariat) du groupe ethnique dont elle fait partie en base politique pour elle-même que cette bourgeoisie peut être incluse dans la bourgeoisie autochtone ; de là la position ambiguë de la bourgeoisie "ethnique", devant à la fois exalter la culture nationale (ou particulière) pour maintenir sa base politique, et souligner les intérêts de classe qu'elle partage avec le reste de la bourgeoisie » [Bernier, Elbaz, Lavigne, 1978, p. 51].

Conclusion

Pour conclure, au-delà d'un discours moraliste ou misérabiliste, le combat pour l'intégration, contre le racisme et les discriminations est donc avant tout lié à un choix politique :

- soit combler l'écart entre l'égalité formelle et l'égalité réelle en développant des actions ambitieuses antisécuritaires, de solidarité, d'émancipation et de régulation du marché économique pour plus de justice sociale et de reconnaissance des personnes ;
- soit déconnecter l'expression du racisme et des discriminations des rapports sociaux inégalitaires en promouvant une société libérale, rationnelle et hyperjudiciarisée s'appuyant sur une conception idéologique méritocratique (responsabilité individuelle), élitiste, moraliste, sécuritaire, voire communautariste.

Or, nous pensons qu'il est urgent de stopper le remplacement du rapport de classe par le rapport de « race ». Voulons-nous qu'à l'instar des États-Unis, notre société soit fondée, comme l'affirme Yves Michaud¹⁴, non plus sur un projet politique individualiste et égalitariste mais sur trois piliers : la religion, le droit et l'argent ? Au lieu de se diviser, de se déchirer et, au bout du compte, de laisser les « libéraux et/ou moralo-sécuritaires » tirer politiquement profit de ces divisions, n'est-il pas important que les mouvements laïques et d'éducation populaire ainsi que les partis démocratiques réinvestissent un antiracisme politique subversif combinant le combat contre le racisme avec la lutte internationale face à l'ultralibéralisme économique dérégulateur ?

Manuel BOUCHER,
sociologue, directeur du Laboratoire d'études
et de recherche sociales (LERS)
de l'Institut du développement social (IDS) de Haute-Normandie,
membre du Centre d'analyse et d'interventions sociologiques (CADIS-EHESS)

14. Voir l'entretien d'Yves Michaud in *Le Monde* du mercredi 29 décembre 2004, p. 8.